



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Le Comité Départemental du 93 de T.T. organise le :

TOURNOI PREMIÈRES BALLE N°2

BUVETTE
SUR
PLACE

LE DIMANCHE 6 AVRIL 2025

POINTAGE : 9H00 ET 13H00 (SELON LA CATÉGORIE)

LIEU : GYMNASSE PAUL SIMON

27 BIS RUE EDOUARD VAILLANT

93350 LE BOURGET

Cette Compétition est réservée aux joueurs et joueuses de **POUSSINS à VÉTÉRANS**,
Licenciés **COMPÉTITIONS** et **LOISIRS** : Non Classés (NC),
et en **1^{ère} DEMANDE DE LICENCE** depuis le **1^{er} Juillet 2024**.

(Tous les joueurs et joueuses dont le numéro de licence est inférieur à 9325572 NE POURRONT PAS JOUER)

Nous invitons tous les **LICENCIÉS** de tous les clubs de la **SEINE - SAINT - DENIS** à **VENIR NOMBREUX** et à **PARTICIPER GRATUITEMENT** à ce **tournoi**.

Les différents tableaux seront organisés en fonction des joueurs et joueuses présent(e)s inscrits.

Date limite des inscriptions pour toutes les catégories : **LUNDI 31 MARS 2025**
LES ENGAGEMENTS SE FONT UNIQUEMENT SUR SPID "MON CLUB",
Rubrique : "Sportifs / Engagements / Tournoi 1^{ères} Balles T2 "



Cette Compétition est réservée aux joueurs et joueuses de **POUSSINS à VÉTÉRANS**,
Licenciés COMPÉTITIONS et LOISIRS : Non Classés (NC),
et en 1^{ère} DEMANDE DE LICENCE depuis le 1^{er} Juillet 2024.

(Tous les joueurs et joueuses dont le numéro de licence est inférieur à 9325572 NE POURRONT PAS JOUER)

Licenciation : La présentation au Juge - Arbitre, par le joueur, de sa licence avec la mention "Certificat Médical Présenté" est obligatoire.

S'il ne peut pas présenter sa licence, ou si la mention "Certificat Médical Présenté" ne figure pas sur la licence, le joueur doit présenter un **certificat médical indépendant daté de moins d'un an**.

Si le joueur ne peut présenter ni sa licence avec la mention "Certificat Médical Présenté", ni un certificat médical indépendant daté de moins d'un an, **il ne doit pas être autorisé à jouer**.

Les personnes figurant sur le "banc", situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être licenciées.

Le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation.

Les Poussin(e)s ne pourront pas jouer avec les catégories Juniors et Seniors.

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION :

- 1 - Ce tournoi est ouvert à tous les **licenciés FTTT de la Seine-Saint-Denis** (Compétitions et Loisirs en 1^{ère} demande de licence, NC et de Poussins à Vétérans).
- 2 - Tournoi **GRATUIT** et **inscription obligatoire sur SPID "MON CLUB" avant le Lundi 31 Mars 2025.**
- 3 - Le **pointage** des inscriptions se fera à **9H et à 13H** et la clôture des inscriptions **15** minutes après le début du pointage.
- 4 - Chaque joueur(euse) participera au moins à **1 tableau**. Classement intégral de tous les tableaux si l'horaire le permet.
- 5 - Dans tous les Tableaux, des poules de 3 ou 4 joueurs(euse)s seront organisées et les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés dans le tableau gagnant à élimination directe, le 3^{ème} ou le 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule dans le tableau perdant à élimination directe ou en poule.
- 6 - Les joueurs ou joueuses seront placés dans les poules par tirage au sort intégral. Dans la mesure du possible, deux joueur(euse)s ou plus d'une même association ne se retrouveront pas dans la même poule.
- 7 - Les joueurs classés 1^{er} de chaque poule et qualifiés pour disputer le Tableau à Élimination Directe (T.E.D.) seront placés dans celui-ci en tenant compte de leur numéro de poule.
Exemple : le 1^{er} de la poule 1, en numéro 1 du tableau, le 1^{er} de la poule 10, en N° 10 du tableau.
 Les 2^{èmes} de chaque poule dans le tableau opposé à leur 1^{er} de poule. Dans le tableau, il ne sera pas tenu compte de l'appartenance de deux joueurs à une même association.
- 8 - Les parties se dérouleront au **meilleur des 5 manches de 11 points**. Balles blanches. De 16 à 22 tables si besoin.
- 9 - Les meilleurs de chaque tableau seront récompensés (Possibilité de lots pour les autres).
- 10 - Être en **tenue réglementaire : short + maillot** (Ne pas oublier sa licence, raquette, balle pour échauffement).
- 11 - **Arbitrer les parties** à son tour ou sur la sollicitation du Juge - Arbitre.
- 12 - **Les résultats des rencontres des joueur(euse)s seront comptabilisés uniquement pour les COMPÉTITIONS.**
Le coefficient de cette compétition est de 0,50.
- 13 - Les cartons disciplinaires infligés lors de cette épreuve seront assimilés aux épreuves individuelles.
- 14 - Cette épreuve est une organisation de promotion et de développement faite par le Comité Départemental de T.T. du 93 en partenariat avec le Conseil Départemental de la Seine - Saint - Denis et la DDCS 93.